

Séance du Conseil communal du 4 décembre 2018

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil communal du 4 décembre 2018

Point 1. Une présentation avant séance est assurée par M. Gianni Saitta, Conseiller en stratégie et gestion financière à l'UCV. Il nous expose le système péréquatif vaudois et les implications de celui-ci pour notre commune.

Point 2. Statutaire. La séance du Conseil communal débute à 20.15 heures. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 43 Conseillers-ères, 2 Conseillers-ères excusés-es. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. M. Jürg Hostettler, Président, lit la lettre de démission de M. Christophe Tardy. Mme Isabelle Despland est assermentée par le Président, M. Jürg Hostettler. Celui-ci lui remet un règlement du Conseil communal et un formulaire demande de renseignements. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté par 36 voix pour et 7 abstentions.

Point 3. Préavis 07/2018 Budget 2019.

La lecture du préavis 07/2018 Budget 2109 n'est pas demandée. Le budget 2019 est examiné poste par poste par les Conseillers-ères.

Point 1. Administration générale

Mme Estelle Bernard, Conseillère, demande, au compte 110 Administration, point 352.00 Part à des charges autres Communes, ce que recouvre ce compte. Mme Rime, Syndique, explique qu'il s'agit d'un forfait annuel de 300.- Frs lié à la mise à disposition du stand de tir de la commune de Montricher.

Point 2. Finances

Pas de questions.

Point 3. Domaines et Bâtiments

Mme Estelle Bernard, Conseillère, au compte 320 'Forêts et pâturage', point 309.10, 'Stages, cours, formation', demande quel est l'usage de la somme budgétée de 12'000 Frs. M. Claude Rosat, Municipal, répond qu'il s'agit de frais occasionnés par un échange d'apprenti bûcheron. Les différences que l'on peut observer d'une année à l'autre s'explique parce que cet échange s'exerce une année sur deux et que cette année l'apprenti bûcheron concerné a cessé son apprentissage. Il n'y aura donc pas de frais comptabilisés.

Mme Estelle Bernard, Conseillère, demande au compte 354 'Château', point 311.00 achat mobilier, matériel, quelle est la destination de la somme budgétée, de 1000.- Frs.

M. Claude Rosat, Municipal, lui répond que la somme budgétée doit servir à couvrir des menus frais au cours de l'exercice.

Point 4. Travaux.

Mme Isabelle Despland, Conseillère demande, au compte 450 'Ordures ménagères et déchets', point 381.00 'Attribution fonds de réserve déchets', quelle est la destination de cette somme de 4250.- Frs. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, explique que le compte 450 'Ordures ménagères et déchets' doit être équilibré à 141'300.- Frs. Si les encaissements et les dépenses se passent comme prévus, nous obtiendrons un petit bénéfice que nous attribuerons à ce fonds de réserve. Celui-ci ne grève pas les taxes encaissées.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande quelle est la raison de la diminution d'environ 10'000.- Frs au point 390.00 'Imputations internes de frais de personnel'. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui explique que la somme de 28'600 Frs est basée sur les comptes salaires 2017. Les employés communaux ont noté leurs heures de travail pendant l'année 2018 et de ce fait la répartition entre les différents dicastères a permis de budgéter cette nouvelle somme. Mais nous bouclerons évidemment les comptes sur des frais effectifs. Ce poste ne contient pas les imputations concernant les frais occasionnés par la Municipalité.

Point 5. Instruction publique et cultes

Pas de questions.

Point 6. Police

Pas de questions.

Point 7. Sécurité sociale

Pas de questions.

Point 8. Services industriels

Pas de questions.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des Finances concernant le préavis 07/2018 Budget 2019.

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur le préavis 07/2018. M. Jacques Chollet, Conseiller, fait remarquer qu'il avait déposé, avec deux autres collègues, une motion en juin 2016 concernant les bâtiments communaux et constate que l'Eglise est singulièrement absente de ce budget. Le beffroi présente des problèmes ne permettant plus de sonner les cloches. Serait-il possible de prévoir une somme pour l'entretien de cet édifice afin d'étayer dans l'urgence ce clocher et de prévoir une somme dans le plan d'investissement 2016-2021 pour l'entretien de cette bâtisse.

M. Claude Rosat, Municipal, répond qu'effectivement ce bâtiment n'est pas en bon état. Son prédécesseur, dans ce dicastère, avait déjà demandé un devis d'entreprise se montant à 150'000.- Frs. Dans le cadre de l'entretien du mécanisme de l'horloge, l'entreprise en charge des travaux, nous avait déjà signalé le problème du beffroi. La Municipalité a dû mettre les cloches en mode silence. Nous avons demandé des devis à des entreprises locales pour stabiliser le clocher par des étais sommaires. La Municipalité doit faire face à des travaux concernant d'autres bâtiments communaux, il faudra faire des choix difficiles. M. Jacques Chollet, Conseiller, fait remarquer que l'Eglise abrite un nouvel orgue, que c'est une belle bâtisse et qu'elle fait partie des biens

communaux. M. Rosat, Municipal, lui répond que d'autres devis ont été demandés à des entreprises locales pour pallier progressivement à ces difficultés et que, relativement rapidement, les cloches de l'Eglise pourront sonner à nouveau.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande, quelle est la raison de la différence, au compte 460 'Egouts', épuration point 381.00 attribution au fonds de réserve de 11'400.- Frs, alors que dans les comptes 2017, nous observons un prélèvement de 16'536.99.- Frs. M. Steve Baudat, Municipal, lui répond qu'il s'agit d'un problème de mois décompté en 2017. Il manquait un mois et demi dans cette année pour des raisons d'organisation du travail du personnel. Plus de questions.

Le préavis 07/2018 Budget 2019 est accepté par 41 voix pour, une voix contre et une abstention.

Point 4. Communication de la Municipalité.

M. Claude Rosat, Municipal, nous présente la situation financière des travaux d'assainissement des eaux claires et des eaux usées du Château. Le Conseil communal avait voté un crédit de 150'000 Frs pour ces travaux. Le montant total des frais engagés pour la réalisation de ces assainissements se monte à 133'584.80 Frs. Concernant l'installation des filtres à particules du CAD, le Conseil communal avait voté un crédit de 146'000.- Frs. Le montant total des factures se monte à 118'203.75 Frs. L'installation du chauffage central dans le Grand Salon et la salle du Conseil sont en cours de réalisation en remplacement des radiateurs électriques.

M. Jean-Louis Bapst, Municipal, nous expose la situation actuelle de l'ASSISEV. Nous arrivons au terme de la liquidation de cette association. Le mobilier scolaire a été réparti. Ainsi chaque commune, chaque classe garde son propre mobilier. Une somme de 700'000.- Frs de dettes, concernant Gebet 2, est en discussion. On attend que l'ASSISEV fasse évaluer la situation par des spécialistes. L'ASSISEV clôturera ses activités en juillet 2019, nous avons accepté une convention de 6000.- Frs par élèves pour les 26 élèves de 11^{ème} année, des communes de Mont-la-Ville, Chavannes-le-Veyron, Mauraz, Cuarnens et L'Isle qui vont terminer leur scolarité à la Sarraz. C'est une volonté pédagogique pour qu'ils puissent terminer leur scolarité ensemble.

M. Eric Hostettler, Municipal, nous apprend qu'une réfection des têtes de mur soutenant le trottoir, depuis le bâtiment de la Laiterie jusqu'à l'ancienne gendarmerie, va être entreprise. La nouvelle machine multifonction du service voirie a été mise en service. Des travaux d'entretien vont être effectués sur la placette en béton de la Grande Salle, ainsi que pour une fontaine dans le quartier de La Ville. Des arbres fruitiers seront plantés, avec la collaboration du Parc naturel Jura Vaudois dans le quartier des Tigieuses, ainsi qu'une haie vive près du cimetière côté Est. Ces travaux sont financés à 75% par le Parc naturel Jura vaudois. Le but étant de préserver et de conserver un peu de biodiversité dans le village. Le Parc naturel Jura vaudois et la Commune de L'Isle met en place une application informatique pour téléphone mobile, utilisant l'intelligence artificielle, destinée au tourisme régional et sera déployé au début de l'année 2019. Le financement est entièrement assuré par des structures privées et la Confédération. C'est un projet pilote unique en Suisse. Ce projet concerne neuf communes du Pied du Jura faisant partie de l'ARCAM et du Parc naturel Jura vaudois.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, nous expose des nouvelles de l'ASSICOV concernant les élèves du cycle primaire et la rentrée 2019. Nous avons le même souci qu'avec l'ASSISET pour le secondaire et nous devons faire une convention avec l'ASSICOPE qui prendra en charge nos élèves du secondaire, 9 et 10ème année, en attendant que l'on intègre leur association.

Pour l'avancement de la construction du complexe des Chavannes, les offres doivent être déposées avant le 20 décembre. Le Conseil intercommunal devra alors voter les crédits de construction en début d'année. La Commune de Cossonay a déjà accepté sa part des constructions, du parking, des chemins piétonniers, de l'UAPE et de la garderie. La Fondation Vernand participera à la construction de ses deux classes.

Concernant l'administration communale, Mme Fabienne Aebi a donné son congé pour le 1^{er} février 2019.

Mme Rime, Syndique, remercie le personnel communal voirie et administratif, le travail de la boursière.

L'antichambre de la salle du Conseil a été réaménagée. L'association Achisle a reçu en don un magnifique vaisselier et des fauteuils qui appartenait à la famille de Mme Leuba. Ce vaisselier a semble-t-il vécu dans l'ancien Château de L'Isle et retrouve ainsi sa place. M. Reymondin et toute son équipe sont remerciés pour l'organisation des visites guidées du Château et les productions qu'ils animent. Pour conclure, votre Président, son bureau et vous tous, soyez remerciés pour l'excellente collaboration et pour la confiance que vous nous accordez. De même pour le travail fait ensemble avec mes collègues Municipaux. Mme Rime, Syndique, souhaite bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année à tous et à toutes et des remerciements à tous ceux qui s'investissent pour ce temps particuliers, le calendrier de l'Avent, le Noël, la Jeunesse.

Point 5. Communication du bureau du Conseil

M. Jürg Hostettler, Président, demande l'avis de l'assemblée sur la nouvelle présentation des documents destinés aux séances du Conseil communal. Pas de retour d'avis négatifs. Nous poursuivrons donc dans cette voie.

M. Jürg Hostettler, Président, demande aux huissières de distribuer l'agenda 2019 du Conseil communal. La prochaine sortie du Conseil communal et de la Municipalité se fera le samedi 21 septembre 2019.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le bureau du Conseil, le secrétaire, les membres des commissions permanentes, les commissions ad-hoc, tous les membres du Conseil communal, la Municipalité, la boursière, les secrétaires communales, les huissières et tous le personnel communal, ainsi que toutes les personnes qui aurait pu être oubliées.

Point 6. Propositions individuelles

M. François Bessard, Conseiller, demande s'il serait possible de replacer une ligne blanche sur la route passant devant la laiterie. Les véhicules coupant le virage rend la circulation dangereuse dans ce secteur et particulièrement en sortant de la laiterie. M. Eric Hostettler, Municipal, prend note et propose d'examiner la situation au printemps 2019.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, demande si l'on pourra sonner les cloches pour le Noël du village, le mardi 18 décembre, pour inviter les citoyens à cette fête. Les personnes ne participant à la fête religieuse pourront prendre une collation offerte par la Commune au parc du Château. M. Claude Rosat, Municipal, lui répond que le nécessaire sera fait.

M. Didier Schmidt, Conseiller, propose, à la Municipalité, d'étudier la pose de

défibrillateur cardiaque automatique sur le territoire communal. En effet, l'arrêt cardiaque subit touche 8000 personnes par année sur le territoire national. Le taux de survie était de l'ordre de 5% et a pu être largement augmenté par la formation des profanes aux gestes de premiers secours. A ce propos, le canton a implémenté un dispositif d'application permettant aux témoins profanes d'être alerté à proximité du lieu où l'arrêt cardiaque a eu lieu. Personnellement, à titre privé et professionnel, j'ai pu constater de belles réussites et cette action favorise l'intérêt du public sur ce problème. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, prend note et la Municipalité étudiera cette question. M. Pierre-Olivier Cloux appuie la proposition et précise qu'il faudra évidemment bien informer la population sur cette pratique. M. Jacques Gabioud, Conseiller, précise que pour qu'un défibrillateur ait un sens, il faut qu'il se trouve 350 personnes au même lieu et en même temps. Le seul endroit pertinent serait la Grande Salle lors d'un loto ou de spectacles. M. Didier Schmidt, Conseiller, fait remarquer qu'il y a 5000 incendies qui font des victimes, par année, en Suisse et que l'on ne renonce pas pour autant à s'équiper de dispositifs anti-incendie.

Plus d'interventions.

M. Jürg Hostettler, Président, précise que le souper annuel du Conseil communal, se déroulant après cette assemblée, est offert par la Municipalité et invite les participants, au souper, à se rendre à l'auberge communal.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 14 mars 2019 à 20.15 heures.

La séance est levée à 21.20 heures.

Bureau du Conseil Communal

Jürg Hostettler

Daniel Pasche

Le Président

Le Secrétaire